



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

8 novembre 2013

Développement territorial : révision partielle de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Madame,
Monsieur,

Le Grand Conseil traitera lors de sa session de décembre 2013 la première étape de la révision partielle de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT).

Cette première étape de la révision partielle de la LcAT a pour objectif d'adapter les bases légales cantonales, plus précisément de simplifier la procédure d'élaboration du plan directeur cantonal, de clarifier les compétences entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et d'introduire le plan directeur intercommunal, nouvel outil qui met en avant la notion de collaboration intercommunale.

En parallèle, le Conseil d'Etat s'est également prononcé sur les instruments de mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée dans le cadre de la consultation qui se termine fin novembre 2013.

Afin de vous présenter le détail de la modification de loi et de vous informer de la position du Conseil d'Etat sur cette consultation, le conseiller d'Etat **Jean-Michel Cina**, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire vous convie à une **conférence de presse**

lundi 18 novembre 2013 à 9.30 heures
Espace Porte de Conthey - Sion

Le chef du DEET sera accompagné de **Marie-Claude Ecoeur**, vice-présidente de la commission parlementaire de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement et de **Damian Jerjen**, chef du Service du développement territorial.

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site Internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations amicales.

Bernard Reist
Chef de l'Information

